

ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

Et si on éteignait la lumière ?

La commune de Lardy a étendu ses plages d'extinction de l'éclairage public la nuit depuis le 1^{er} juin afin de contribuer :



à la protection de l'environnement et de la biodiversité locale



aux économies d'énergie (moins de lumière = moins d'énergie consommée et moins de gaz à effet de serre émis pour sa production)



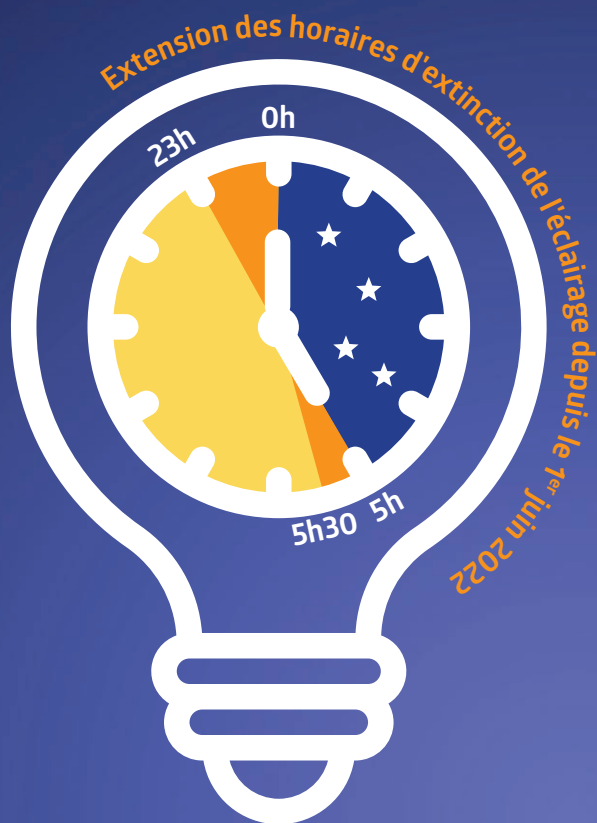
à la réduction de la pollution lumineuse et au respect de notre rythme biologique !



à la maîtrise des dépenses d'énergie (- 25 à 40% sur la facture d'éclairage public)

Considérant l'expérience concluante de l'extinction de l'éclairage public à Lardy la nuit ces 4 dernières années, la Municipalité a souhaité approfondir cette politique vertueuse en étendant la période d'extinction nocturne de 23h à 5h30 du matin (au lieu de minuit à 5h du matin précédemment).

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À LARDY



à l'exception de l'éclairage autour des deux gares, éteintes de 1h45 à 4h uniquement pour tenir compte du dernier train qui arrive et du premier train qui quitte Lardy.



STOP AUX IDÉES REÇUES

0 lumière = **↑** de la délinquance, des cambriolages et accidents de la route

FAUX !

La gendarmerie de Lardy n'a pas enregistré d'évolution des délits sur la période, pas plus qu'une augmentation des accidents routiers.

Même constat dans les communes voisines qui pratiquent, quant à elles, l'extinction totale de l'éclairage public sur la période estivale (Bouray, Janville, Chamarande...).

À l'inverse, cela réduit même le nombre de rassemblements nocturnes et de nuisances sonores liées etc.